

FOSSSES

La commune de FOSSES est partiellement inscrite dans le périmètre du Parc qui n'a pas retenu l'urbanisation du "nouveau Fosses".

Le "Vallon des noyers", ainsi que le promontoire de Bellevue avec l'ancienne carrière, intégrés au périmètre du Parc naturel régional, assurent une coupure naturelle entre le "vieux" et le "nouveau" Fosses.

Concernant le "vieux Fosses" (hameau de Saint-Ladre), il conviendrait de :

- limiter l'urbanisation aux quelques parcelles encore disponibles à l'intérieur du tissu urbain, le long de la RD 922 dans le respect des coupures d'urbanisation ;
- protéger strictement les espaces naturels et préserver les jardins ouvriers ;
- rechercher un traitement qualitatif des clôtures des constructions récentes en travers du bourg.

Localisation des "méristèmes" :

Le périmètre du Parc ne comprend que les espaces naturels nord de la commune de Fosses, le vallon des Noyers, le belvédère de Bellevue et le hameau de Saint-Ladre ("Le vieux Fosses"), entièrement cerné par le site classé de la vallée de l'Ysieux. En conséquence, aucun site potentiel n'est susceptible de permettre une extension du hameau, hors du tissu bâti.

Informations complémentaires :

Site d'intérêt écologique N° 48 "Marais de Fosses/Bellefontaine"

*Unité paysagère N° 15 "Vallée de l'Ysieux amont"
(unité paysagère d'intervention prioritaire)*